



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

REQUALIFICATION ET VALORISATION DU QUAI CRAMPON A GRANDCAMP-MAISY (14)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CC ISIGNY OMAHA INTERCOM

Raison sociale

Communauté de communes

N° SIRET

2 0 0 0 6 6 8 0 1 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Thomines

Prénom(s)

Patrick

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 41° a) | Aires de stationnement ouvertes au public : 71 places VL (68 et 2 PMR +1 place réservée SNSM) + 13 places bateaux (ou VL) + 1 place bus. |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la requalification et la valorisation du quai Crampon à Grandcamp-Maisy, ainsi que en option, les rues perpendiculaires au quai Crampon : rues de la cachette, Waldeck Rousseau et une partie de la rue des Anciennes Ecoles et le Chemin de la Villa Mathieu.

4.2 Objectifs du projet

Le parti d'aménagement de la requalification et la valorisation du quai Crampon à Grandcamp-Maisy vise à redonner une unité de l'espace public avec un objectif d'attractivité. Le projet se développe autour d'une promenade en bord de mer, un axe de circulation unique séquencé par quatre placettes et des stationnements pour véhicules légers parallèlement à la voie, puis un piétonnier en limite des propriétés privées. Les placettes sont localisées au droit de l'école de voile, à proximité des restaurants, de l'office de tourisme et au droit des rues perpendiculaires au quai.

Les espaces publics sont réorganisés et requalifiés au détriment des espaces de stationnement qui sont largement réduits. Actuellement, le quai Crampon offre 105 places + 19 places bateaux/véhicules légers (suivant la saison) + 1 place bus. Le projet prévoit réduit les stationnements à 71 places VL (68 et 2 PMR +1 place réservée SNSM) + 13 places bateaux (ou VL) + 1 place bus. 19 emplacement vélos sont également projetés.

Le garde-corps « brise lame » est conservé et restauré ponctuellement.

Les rues perpendiculaires sont mise en valeur par un sol traité en résine de teinte ocre et paysagées latéralement par des plantes grimpantes très florifères. Il s'agit uniquement d'un traitement de sols ; Il n'y a aucune modification des places de stationnements dans ces rues.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux du Quai Crampon débuteront en février 2025. Il seront réalisés en deux phases :

- Phase n°1 : partie Est, pour une durée de 3 mois environ
- Phase n°2 : partie Ouest, pour une durée de 8 mois environ.

La phase n°2 comprend trois prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- PSE n°1 : Rue de la Cache
- PSE n°2 : Rue Waldeck Rousseau et Rue des Anciennes Ecoles
- PSE n°3 : Chemin de la Villa Mathieu.

La communauté de communes décidera de la réalisation de ces PSE au regard des résultats de l'appel d'offres.

Les travaux consistent en :

- des démolitions des revêtements existants et terrassement
- des réfections du réseau d'eaux pluviales
- des poses de bordures, lignage en dalles granit, et caniveaux
- des réfections des sols : voirie et stationnements en enrobé, cheminements en béton désactivé, espaces pavés...
- la pose de mobilier urbain : bancs, corbeilles, support vélos, bornes anti-véhicule, arceaux pour voiliers, mâts porte-drapeaux, signalisation routière...
- des plantations de grimpantes dans les rues perpendiculaires...

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les espaces publics réhabilités (voiries, piétonniers, stationnements...) seront entretenus par la commune de Grandcamp-Maisy : balayage des voies et des piétonniers, entretien des plantations (très limitées).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|---------------------|
| Surface totale réhabilitée (voir plan joint en annexe) | 9981 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Projet situé à proximité de ZNIEFF continentales de type I : - 250012335 - MARAIS DU VERET - 134.25 ha - 250006494 - BAIE DES VEYS - 6202.73 ha - 250020071 - PLATIER ROCHEUX DE GRANDCAMP - 492.37 ha et d'une ZNIEFF continentales de type II - 250008148 - MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - 31430.61 ha |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de Grandcamp Maisy |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Projet situé au sein du parc naturel régional FR8000021 - Marais du Cotentin et du Bessin - 147619.5 ha |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Projet situé aux abords d'un monument historique de la Villa le Manoir située rue Gambetta à Grandcamp-Maisy -(parcelles AR0025, 26,27 et 28) - inscription par arrêté du 3 octobre 2006 |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Site concerné par une zone "milieux fortement prédisposés à la présence de zones humides" mais pas de zone humide délimitée. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune donnée pour : - Zonages réglementaires des PPRN - Plan de prévention des risques naturels |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Arrêté du 08/03/2017 |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Projet se situe à 865m environ : - du site Natura 2000 Directive "Habitats" FR2500088 - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys - 32911.95 ha - du site Natura 2000 Directive "Oiseaux" ZPS FR2510046 - Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys - 33689.83 ha |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Réemploi des matériaux excavés (démolition de voiries, etc...) |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pas d'intervention sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées. Les interventions sur le réseau d'eaux pluviales consistent en des adaptations du réseau au regard du projet : reprises et/ou décalage de regard, tampons, de grilles avaloirs et des raccordements au réseau existant... Aucune modification de rejet ou de débit n'est prévue. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, aucune perturbation, ni destruction, ni dégradation. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, le projet a pour objet des travaux de réfection des sols. Il n'aura aucun incidencedirecte ou indirecte sur les habitats ou les espèces des zones Natura 2000 situées à proximité (865m environ) (Directive "Habitats" FR2500088 - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys et Directive "Oiseaux" ZPS FR2510046 - Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys). |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, le projet est situé en milieu urbain. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Recul du trait de côte. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, le projet a pour but de limiter la circulation automobile par : - la piétonisation de la rue de la Marine - la création d'une "zone de rencontre" destinée aux voitures et aux cyclistes limitée à 20km/h. - la sécurisation des espaces de promenade pour les piétons... - des espaces des terrasses et des placettes piétonnières - la réduction des espaces de stationnements. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pendant les travaux les nuisances sonores seront limitées dans le temps. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des vibrations pourront être générées (terrassements, rabotage, compactage). En phase exploitation, le projet n'augmentera pas les vibrations générées par le trafic routier. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les candélabres existants sont conservés ; les émissions lumineuses sont donc déjà existantes. |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Seul le réseau d'eaux pluviales sera adapté au projet. |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | C'est tout le contraire. Le projet consiste en une requalification et une valorisation des espaces publics du quai. Les rues perpendiculaires sont en option. Le projet ne porte en aucun cas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune modification d'usage du sol : le quai reste un espace de circulation pour les véhicules et les vélos ainsi qu'un espace de promenade pour les piétons. La réorganisation des espaces renforce la sécurité des piétons et des cyclistes. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pas d'études particulières si ce n'est celle sur les possibilités d'infiltration, en lien avec les systèmes d'endiguement du Bessin, déclarés par Ter Bessin en 2023. L'étude conclut que l'infiltration ne peut être faite du fait de la fragilisation de l'ouvrage qu'elle pourrait provoquer.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'améliorer l'image du quai Crampon, l'aménagement offrira des espaces identifiés aux piétons, des espaces plus larges, plus sécurisés et plus qualitatifs ; et ce au détriment des espaces de stationnements existants.

L'usage du quai donnera la priorité aux piétons sans oublier le vélo, au sein d'un espace partagé permettant aux cyclistes de circuler aisément et de s'arrêter sur des placettes. Une zone dite de rencontre (voie limitée à 20km/h) sera réalisée sur l'ensemble du quai afin de limiter la circulation des véhicules. En complément, la rue de la Marine sera fermée à la circulation et rendue totalement piétonne.

Pour rappel, le quai Crampon offre approximativement 125 places de stationnements à ce jour (VL, emplacement bateaux ou VL suivant la saison, bus confondus), tandis que le projet réduira le nombre de places à 85. Il est donc vertueux au sens de la réduction des espaces de stationnements.

Le projet de part la limitation de vitesse, la préconisation de la rue de la Marine et la réduction des espaces de stationnements, permettra de limiter les nuisances liées à l'automobile sur le site. Par ailleurs, aucune incidence ne sera portée sur l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La requalification des espaces publics du quai Crampon consiste en une réfection des sols et une réorganisation des espaces afin de donner la priorité aux piétons et de créer une zone de rencontre limitée à 20km/h dédiée à la fois aux vélos et aux voitures.

Le projet ne consiste en aucun cas à la création de nouvelles places de stationnement. Les 125 places existantes sont réduites au nombre de 85.

De ce fait, le projet améliore la situation actuelle et en aucun cas la détériore.

Au regard de ce formulaire, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de soumettre le projet à une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Annexe 8 - Liste des voies concernées par le projet (annexe au chapitre 3.1.) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe 9 - Plan de la surface réhabilitée | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Annexe 10 - Plans des stationnements actuels et futurs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom THOMINES

Prénom Patrick

Qualité du signataire Président d'Isigny-Omaha Intercom

À LE MOLAY LITTRY

Fait le 11/12/2024



Signature du (des) demandeur(s)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized first letter and a long horizontal stroke.